

à la découverte de

INFA de TOVE

Institut National de Formation Agricole de Tove

BP 401 Kpalime – TOGO
Tél. (228) 441 01 29 / 01 48 / 07 75
E-mail : infatove2000@yahoo.fr

*Un centre de formation agricole
au cœur du développement rural*

mai 2006

Historique : un long parcours assez instructif

L'Institut National de Formation Agricole (INFA) de Tove, créé par décret présidentiel le 27 novembre 1980, est construit sur le site du Centre de Formation Professionnelle Agricole (CFPA) qui comprenait le Centre d'Apprentissage Agricole (CAA) et l'Ecole Nationale d'Agriculture (ENA).

Le CAA formait, depuis les temps coloniaux, l'essentiel des cadres techniques agricoles dont avaient besoin les structures mises en place pour conduire les politiques de développement agricole basées sur le développement des cultures industrielles. Il accueillait des titulaires du Certificat d'Etudes Primaires Elémentaires (CEPE) pour une formation de trois (3) ans. Les élèves sortaient nantis du diplôme d'Adjoints Techniques d'Agriculture (équivalent du Certificat d'Aptitude Professionnelle Agricole - CAPA).

L'ENA a été créée en 1967 pour répondre aux besoins en cadres moyens du jeune Etat indépendant. Les élèves y accédaient avec le Brevet d'Etudes du Premier Cycle (BEPC) et sortaient nantis du diplôme d'Ingénieur-Adjoint d'Agriculture (équivalent du Brevet de Technicien Agricole -BTA).

Dans le cadre de la Réforme de l'Enseignement décidé par le Gouvernement Togolais en vue de mieux préparer la jeunesse et s'assurer de sa meilleure intégration dans l'économie notamment celle du secteur primaire, l'Institut National de Formation Agricole (INFA) de Tove a été créé.

Le décret n° 270/PR du 27 novembre 1980 créant l'INFA de Tove a prévu l'ouverture de deux départements :

- le Département Technique qui avait pour mission de former des techniciens agricoles à travers les trois écoles la composant : l'Ecole des Ingénieurs des Travaux Agricoles (EITA), l'Ecole des Ingénieurs-Adjoints d'Agricultures (EIA) et l'Ecole d'apprentissage Agricole (EAA)
- le Département Pédagogique devrait former des Professeurs des Lycées et Collèges Agricoles.

Jusqu'à la nouvelle restructuration de mai 2000, seules l'EAA et l'EIA ont été opérationnelles.

Entre 1982 et 1987, l'EAA d'abord investie dans la formation d'*agriculteurs modernes*, considérés à l'époque comme pouvant servir de moteur au décollage de l'économie rurale, s'est réorienté dans le recyclage des Conseillers agricoles de base.

L'EIA pour sa part a continué la formation des Ingénieurs-Adjoints d'Agriculture.

Suite à des difficultés financières nées de la crise socio-politique nationale des années 1990, l'Institut a suspendu le recyclage des conseillers agricoles de base en novembre 1992 et la formation des Ingénieurs-Adjoints d'Agriculture en février 1994. Il connaîtra une restructuration en mai 2000.

Quelques résultats en chiffre obtenus avant la restructuration

De 1968 à 1994, l'Institut a formé 2.782 cadres techniques d'agriculture soit :

- 802 Adjoints-Techniques d'Agriculture
- 957 Ingénieurs-Adjoints d'Agriculture
- 227 *Agriculteurs Modernes*
- 796 Conseillers agricoles de base.

Le nouveau cadre institutionnel et les organes

Face au chômage grandissant des jeunes diplômés, couplé de la capacité de plus en plus faible de l'Etat à prendre en charge l'essentiel des programmes de développement, les objectifs et le cadre de formation à l'INFA de Tove ont été revus suivant le décret n° 017/PR du 08 mai 2000 portant restructuration de l'Institut National de Formation Agricole (INFA) de Tove.

Par ce décret, l'INFA de Tove est désormais un établissement public jouissant de l'autonomie administrative et financière, placé sous la tutelle conjointe du Ministère à charge de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche et du Ministère à charge de l'enseignement technique et de la formation professionnelle.

Il est doté :

- d'une part d'un Conseil d'administration et d'un Conseil scientifique et pédagogique comprenant des représentants des employeurs, des agriculteurs et des apprenants ;
- et d'autre part d'une Direction générale qui comprend le Service administratif, financier et comptable, la Cellule de gestion des ressources humaines, la Direction des études et la Ferme d'application pédagogique.

Les missions de l'Institut sont désormais

- * la formation initiale des techniciens de la profession agro-pastorale, aptes en priorité à promouvoir le secteur privé,
- * le perfectionnement et le recyclage des agents de l'agriculture et des professionnels agricoles,
- * l'appui pédagogique aux centres et institutions de formation agro-pastorale,
- * la recherche appliquée et la vulgarisation au niveau des exploitants.

A ce titre l'INFA de Tove doit explorer les marchés de formation et fournir des prestations aux opérateurs privés et publics.

Les cycles et filières de formation au sein de l'Institut

Pour permettre à l'Institut de remplir les missions sus énumérées, le décret a prévu l'ouverture des cycles et filière de formation suivants :

- * le Cycle des Techniciens Agricoles (CTA) qui prépare en 3 ans au Brevet de Technicien Agricole (BTA). La formation est polyvalente.
- * le Cycle des Techniciens Supérieurs Agricoles (CTSA) qui prépare au Diplôme de Technicien Supérieur Agricole (DTSA). La formation dure trois ans avec des cours en option à partir de la deuxième année. Les options actuellement en vigueur sont l'agriculture, l'Elevage, la Foresterie et le Génie rural.
- * la Filière de Formation Continue (FFC), cadre de perfectionnement et le recyclage des agents de l'agriculture et des professionnels agricoles. Les formations sont de courte durée et varient en fonction des besoins exprimés.

Depuis février 2002, l'INFA de Tove a repris ses activités de formation avec l'ouverture du Cycle des Techniciens Supérieurs Agricoles (CTSA), suivi l'année suivante par celle des Techniciens Agricoles (CTA). La Filière de Formation Continue (FFC), également opérationnelle depuis janvier 2005, s'est

engagée dans la formation de jeunes agriculteurs réunis en groupements coopératifs à travers des séances thématiques de trois à six semaines.

Régime scolaire et conditions d'accès aux cycles de formation

Le régime scolaire est résidentiel.

Le Cycle des Techniciens Agricoles (CTA) est accessible aux titulaires du BEPC et le Cycle des Techniciens Supérieurs Agricoles (CTSA) à ceux du Baccalauréat de l'enseignement du 3^{ème} degré.

L'accès à la FFC se fait sur étude de dossier des candidats.

Quelques chiffres encourageants

Depuis la reprise des activités de formation en février 2002, nous avons recruté cinq promotions d'élèves techniciens supérieurs et quatre promotions d'élèves techniciens. Sont actuellement en formation 202 élèves dont 107 élèves techniciens supérieurs et 95 élèves techniciens. A ce jour, deux promotions de 73 techniciens supérieurs et une promotion de 27 techniciens sont déjà sorties soit au total 100 lauréats sur 102 candidats présentés en deux ans aux examens nationaux.

En trois semestres, la FFC a formé 361 membres issus de 214 groupements coopératifs issus de trois régions du pays.

L'INFA de Tove et ses relations extérieures

Nous pouvons segmenter l'historique de l'INFA de Tove en trois grandes périodes :

- des temps coloniaux à 1994
- de 1994 à 2002
- de 2002 à nos jours

Au cours de la première période (des temps coloniaux jusqu'en 1994), l'INFA de Tove a été, avec l'Ecole Supérieure d'Agronomie de l'Université de Lomé, les seuls centres de formation agricole diplômante du pays. Les autres centres donnaient des formations qualifiantes au bénéfice des agriculteurs. Les relations entre l'INFA de Tove et les autres centres de formation étaient limitées à des échanges de stagiaires et cela de l'INFA vers quelques uns d'entre eux. Des actions concertées, de diffusion de l'information ou d'échange d'expériences formalisées étaient quasi inexistantes. Précisons que l'INFA de Tove recevait un soutien substantiel de la France et de l'Union Européenne, de la Banque Mondiale et de l'UNESCO.

Durant la période 1994 à 2002, le vide laissé par la suspension des activités pédagogiques à l'INFA de Tove a conduit à l'émergence d'écoles de formation diplômante créées par des organisations privées (IFA d'Agoe Nyive, CEPIB de Sokode, etc.), à côté des centres de formation qualifiante. La situation en terme d'échange entre partenaires n'a pas sensiblement changé ; chacun évoluant de son côté.

L'INFA de Tove, en relançant ses activités de formation en 2002, s'est retrouvé sur le marché avec ces écoles de formation diplômante sus mentionnées. Dès lors nous avons compris qu'il fallait tenir compte de ce que font les autres pour mieux nous positionner sur le marché. C'est alors que nous avons entrepris une tournée de prospection auprès de deux écoles connues du public : l'Institut de Formation Agricole (IFA) d'Agonyive situé dans la banlieue de Lomé et le CEPIB de Sokode situé au centre du pays. Cette tournée qui nous avait permis d'avoir une idée de leur potentiel de formation

(infrastructures, personnel, programme de formation) n'a pas été malheureusement suivie d'autres actions pouvant créer une synergie entre nous.

L'Etat, face à l'émergence des écoles privées de formation agricole qui délivrent chacune des diplômes, a pensé qu'il fallait assainir le secteur en commençant par l'institution en 2004 d'examens nationaux sanctionnant les formations agricoles. Les résultats de l'examen du Brevet de Technicien Agricole organisé en août 2005 ont sensibilisé les Directeurs des études de deux écoles (l'INFA de Tove et l'Institut Technique Agricole (ITA) de Sokode) à engager des échanges d'idées en vue d'une amélioration des prestations de leurs structures respectives. Nous avons rapidement partagé l'idée avec les directions générales de nos institut et les premiers responsables de l'Office du Brevet de Technicien Supérieur (OBTS) qui est chargé de l'organisation des examens de BT, de BTS et autres diplômes techniques supérieurs. L'idée a fait son chemin et en octobre 2005 et janvier 2006, nous avons tenu deux séances de travail qui ont regroupé cinq centres de formation préparant au Brevet de techniciens agricoles (BTA). Ces séances de travail nous ont permis de définir une esquisse de programme minimum du BTA et la facture d'examen correspondant. A l'issue de ces rencontres, nous avons convenu de travailler à la formalisation d'un cadre de collaboration entre les différents partenaires de la formation agricole au Togo. Cela demande des moyens qui restent à mobiliser. Pour commencer, nous avons ouvert, à défaut d'un site Web, une boîte électronique accessible à chacun d'entre nous en vue de faciliter nos échanges. Nous envisageons créer un cadre institutionnel de rencontres périodiques, d'échange d'informations, d'expériences, de stagiaires et d'enseignants. Pour le moment, l'INFA de Tove est le pôle moteur désigné de ce processus.

Dans le cadre de l'ouverture de l'option Génie rural au CTSA, nous avons effectué une mission d'étude auprès du groupe EIER / ETSHER du Burkina Faso en janvier dernier en vue de nous informer sur l'évolution de la technologie dans ce domaine et de leur système de formation mais aussi explorer des pistes de collaboration entre le groupe et notre Institut. A l'issue de la mission, des domaines de collaboration ont été envisagés, allant de stages de formation pour le personnel enseignant et d'encadrement aux échanges de formateurs.